

Ajaccio, Bastia, le 9 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction d'emploi du feu dans toute la Corse du 10 au 12 mars

Les services de Météo France placent la Corse en vigilance jaune situation météorologique à surveiller pour vent fort à compter de demain vendredi 10 mars, avec des rafales pouvant atteindre 100 à 140 km/h sur les extrémités et le relief, et jusqu'à 150 km/h sur les caps exposés, voire 200km/h sur le nord de l'île.

Compte-tenu du niveau de sécheresse très marqué sur certaines parties du territoire, cette situation est susceptible de créer un important risque d'incendie.

En conséquence, l'emploi du feu est strictement interdit du vendredi 10 au dimanche 12 mars inclus sur l'ensemble des deux départements.

Cette interdiction s'applique à tous, y compris aux propriétaires et leurs ayant-droit.

Les contrevenants à l'arrêté d'interdiction engagent leur responsabilité civile, et s'exposent à des poursuites pénales. A cet effet, le code pénal prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, ainsi que des peines d'emprisonnement.

**La protection des personnes, des biens, de l'environnement
repose sur le civisme de tous**